

RELEVÉ DES TRIMESTRES

Année	Période		Nature de la période	Revenus	Trimestres
	Début	Fin			
2001			Activité salariée	138 119 €	0
2002	01/08	30/09	Activité salariée	4 011 €	3
2003	01/08	31/12	Activité salariée	2 430 €	3
2004			Employeurs multiples	2 520 €	2
2005			Employeurs multiples	7 306 €	4
2006			Employeurs multiples	7 322 €	4
2007	01/01	31/12	Employeurs multiples	23 909 €	4
2008	01/01	31/12	Employeurs multiples	25 840 €	4
2009	14/09	31/12	Employeurs multiples	17 684 €	4
2010	01/01	31/12	Miscell. maternité, accident du travail	3 953 €	
				3 391 €	4
2018	01/01	31/01	Miscell. maternité, accident du travail	35 120 €	4
2018	12/02	31/12	Miscell. maternité, accident du travail		4
Total trimestres régime général					61

RELEVÉ DES POINTS

Année	Période		Nature de la période	Points anciens régimes			Points AGIRC-ARRCO
	Début	Fin		ARRCO	AGIRC TB	AGIRC TC	
2001	04/12	04/12	Salariée	0,11	0	0	0,11
2002	01/08	30/09	Salariée	20,23	0	0	20,23
2003	01/08	31/12	Salariée	12,06	0	0	12,06
2004	01/01	31/12	Salariée	17,77	0	0	17,77
2013	01/01	31/12	Salariée	17,22	40	0	55,49
2014	01/01	31/12	Salariée	183,16	120	0	184,89
2015	01/01	31/12	Salariée	181,49	120	0	203,16
2016	01/01	31/12	Salariée	172,25	123	0	215,03
2017	01/01	31/12	Salariée	174,50	124	0	217,63
2018	01/01	31/12	Salariée	172,66	120	0	214,39
2019	01/01	31/12	Salariée	27,59	90	0	108,89
2017	01/01	06/10	Salariée	2,68	37	75	49,08
			Salariée	32,95	64	0	45,21
			Salariée	12,26	38	0	36,36
			Salariée	147,01	731	0	201,25
2018	01/01	31/12	Salariée				2 477,26
2018	12/02	31/12	Salariée				

Le relevé individuel de situation à la loupe

- 1 Activité**
L'historique de la carrière est détaillé, incluant les périodes d'inactivité (chômage, maladie, etc.).
- 2 Revenus enregistrés**
Les montants mentionnés correspondent aux salaires soumis à cotisation, dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale (41.136 euros en 2020).
- 3 Trimestres acquis**
Le nombre de trimestres dépend du salaire et non du temps travaillé, dans la limite de quatre trimestres par an.
- 4 Points acquis pour la retraite complémentaire**
Jusqu'à la fusion Agirc-Arrco, le relevé distingue les points relevant de l'Arcco (1^{re} colonne), puis de l'Agirc tranche B, (2^e colonne et tranche C (troisième colonne)).
- 5 Total de points Agirc-Arrco**
Le total des points Agirc-Arrco sera à multiplier par sa valeur de service (1,2714 euros depuis novembre 2019) pour obtenir le montant annuel de sa retraite complémentaire.

►►► dieuse, mieux vaut s'y prendre dès 45 ans. Il suffira ensuite de valider, chaque année, la mise à jour. Quelles sont les erreurs à rechercher? La plus courante, c'est une année non comptabilisée. « L'oubli peut concerner uniquement le régime de base, alors que les points sont bien mentionnés au titre de la complémentaire, ce qui doit attirer l'attention », constate Florent Vial, conseiller expert de Médicis. Il faut donc non seulement vérifier que toutes les années sont bien recensées, mais aussi la cohérence entre les régimes. Idem pour les cadres avec les points Agirc et Arcco. Autre erreur: un employeur manque. Le RIS doit lister tous les boulots, même les plus petits! Car un seul job étudiant passé à la trappe, et ce peut être plusieurs trimestres de perdus. « La validation d'un trimestre ne se fait pas en fonction du temps travaillé, mais de la rémunération perçue », rappelle Dominique Prévert. Des expériences plus longues peuvent aussi manquer. Il arrive que l'employeur de l'époque n'ait pas réglé les cotisations dues. Dans ce

A FAIRE
Numériser ses vieux bulletins de paie
Avoir un dossier avec tous les justificatifs de sa carrière permet une vérification simplifiée. Faire une copie dans un coffre-fort numérique est encore plus sûr, surtout s'il faut faire la preuve d'une omission du relevé.

cas-là, il faut absolument récupérer ses bulletins de paie pour faire preuve de sa bonne foi, les caisses étant indulgentes. Troisième erreur : des trimestres oubliés. Le service militaire fait partie des omissions courantes alors qu'il permet de valider un trimestre tous les 90 jours passés sous les drapeaux (dans la limite de quatre par an). Attention aussi aux périodes de chômage indemnisé, qui octroient

A NE PAS FAIRE
Attendre la liquidation de ses droits
Attendre le dernier moment pour se pencher sur sa carrière, c'est se priver d'informations cruciales pour en optimiser la fin. Disposer d'une bonne vision de ses droits permet de partir au bon moment et avec la meilleure pension possible.

un trimestre tous les 50 jours. « Au chômage, on engrange aussi des points dans les régimes complémentaires sur la base de son salaire de référence », alerte Dominique Prévert. Enfin, à garder en tête, les huit trimestres par enfant octroyés aux femmes pour leur éducation ne figurent jamais sur les relevés avant 55 ans. Dernière erreur courante : l'oubli des années travaillées hors de France. Méfiance en effet pour les carrières à l'étranger relevant du droit local : lorsque le pays a signé une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France, des trimestres peuvent être pris en compte. **Corrections tardives**
Une fois ce travail minutieux mené à bien, les corrections doivent être réclamées. Un simple mail à la caisse concernée peut suffire. En tout cas dans un premier temps. Ensuite, il faudra passer à la lettre recommandée. Car les caisses, par manque de temps, rechignent souvent à traiter les erreurs avant le relevé des 55 ans. **Aurélié Fardeau**



Madame Lindbergh, de Charles Despiau. Sculpture estimée à 15000 euros et mise en vente le 22 février par Versailles Enchères.

Marché de l'art
Portraits d'entre-deux-guerres

Il n'a pas été aussi prolifique et touche-à-tout que ses amis Maillol et Bourdelle ou que certains de ses élèves, tel Paul Belmondo. Charles Despiau (1874-1946) est pourtant l'un des sculpteurs les plus importants de l'entre-deux-guerres. S'il a répondu à des commandes importantes, comme le monument aux morts de sa ville de naissance, Mont-de-Marsan, il s'est surtout distingué par ses portraits. En 1907, le jeune artiste attire l'œil de Rodin grâce à un buste en bronze, intitulé *Paulette*. Une épreuve de cette sculpture, estimée entre 15000 et 20000 euros, fera partie des 300 œuvres de l'artiste mises en vente, ce 22 février, par l'étude Versailles Enchères. En 2016, une autre édition de cette *Paulette* avait été adjugée 28000 euros chez Christie's. « Cette sculpture montre la fascination du sculpteur pour la représentation des modèles avec cheveux mouillés, technique qu'il va beaucoup utiliser jusqu'en 1939 », explique le commissaire-priseur Thierry de Crisnay. Grâce à sa *Paulette*, Charles Despiau rejoint l'équipe de Rodin. Après guerre, il répond à plusieurs commandes américaines, dont celle d'un buste de *Madame Lindbergh* : c'est le lot n°292 de cette vente (entre 15000 et 20000 euros). Une autre de ses grands œuvres, plus marquée par le style Art déco, *Nu assis, dit Printemps* (1923-1925) figure également au catalogue. Il s'agit d'une version agrandie de 70 cm, dont il n'existe que trois exemplaires. Elle est estimée entre 80000 et 100000 euros. Pour Thierry de Crisnay, ces cotes sont « raisonnables pour un artiste classique dont les œuvres n'ont pas été éditées en grand nombre, et qui séduit à la fois en France, aux Etats-Unis et au Japon ». C'est d'ailleurs là-bas qu'a eu lieu sa dernière rétrospective. **Clémentine Pomeau-Peyre**

GRAND PRIX DE LA FINANCE 2020

Quels fonds thématiques choisir pour 2020 ?

Un comité de 50 experts a répondu à cette question

IA, ROBOTIQUE & DIGITALISATION

1^{er} PICTET - DIGITAL
2^{ème} ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE
3^{ème} THEMATICS AI & ROBOTICS

ENJEUX GÉNÉRATIONNELS

1^{er} CPR SILVER AGE
2^{ème} ATHYMIS MILLENNIAL
3^{ème} LOMBARD ODIER FUNDS - GOLDEN AGE

ENVIRONNEMENT & CLIMAT

1^{er} MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY
2^{ème} ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT
3^{ème} PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES

DÉFI ALIMENTAIRE MONDIAL

1^{er} PICTET - NUTRITION
2^{ème} CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS
3^{ème} BNP PARIBAS L1 SMART FOOD

Le Grand Prix de la Finance distingue les fonds dans différentes catégories en réunissant 50 experts représentatifs de l'investissement : institutionnels, conseillers financiers, banquiers privés, multi-gérants et plateformes internet.

Avant tout investissement, contactez votre intermédiaire financier habituel.